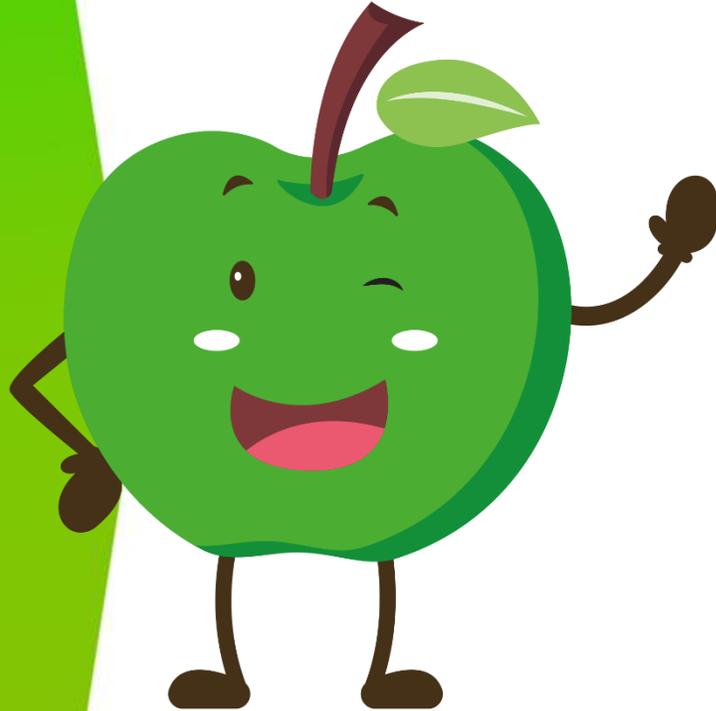


PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Groupe de travail n°9 : Améliorer le recyclage

Tour de table des participants



Jérôme Tardivel : Directeur des opérations industrielles DRIMM (groupe séché)

Emmanuel Compagnon : Commercial DRIMM (groupe séché)

Nicolas Lebreauvaud : Commercial « biodéchets » APAG Environnement

Marie-Bernard Maerten: Présidente SMEEOM MG

Isabelle Mignot : chargé de mission prévention des déchets SMEEOM MG

Céline Bonzom : Directrice SMEEOM MG

Philippe Millasseau : directeur CAUE 82

Nicolas Fournier : Membre FNE 82

Antoine NOGUEZ : chargé de mission prévention des déchets SDD82

Bénédicte Fourquet : Directrice SDD82

Sommaire de la réunion :

1. Synthèse réglementaire
2. Contexte du territoire
3. Ébauches d'actions
4. Actions choisies

Vidéo : les films plastiques



https://youtu.be/VXY_bAZQ5To

1. Synthèse réglementaire

DEFINITION DU RECYCLAGE (ADEME)

Le recyclage consiste en toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Le recyclage permet de substituer des substances, des matières, ou des produits à d'autres substances, matières ou produits. Le compostage est une des opérations de recyclage.

1. Synthèse réglementaire

Les différentes lois

Loi du 15/07/1975



- Rend responsable les collectivités locales de la collecte, du transport et du traitement des déchets
- Etablit la définition du déchet toujours en vigueur : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon »

Loi du 13/07/1992



- Seuls les déchets ultimes sont susceptibles d'être stockés en décharge
- Mise en avant du tri et du recyclage systématique des déchets ménagers et industriels

1. Synthèse réglementaire

Les différentes lois

Loi Grenelle 1 (juillet 2009)



- Réduction de la production de déchets (- 7 % en 5 ans)
- Augmentation du recyclage matière et organique (35 % en 2012 et 45 % en 2015)
- Taux recyclage des emballages à 75% en 3 ans

Loi Grenelle 2 (juillet 2010)



- Concevoir la mise en œuvre opérationnelle des propositions d'action du Grenelle 1

1. Synthèse réglementaire

Les différentes lois

Loi LTECV (17/08/2015)



- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique
- Augmentation des énergies renouvelables et du nucléaire
- Forte performance énergétique des logements, lutte contre la précarité énergétique
- **Réduction de 50 % de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025**

1. Synthèse réglementaire

Les différentes lois



Loi AGEC (10/02/2020)

Partie 1 – Sortir du plastique jetable



- **I-4 Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage**
 - Modernisation des centres de tri, consigne mixte, expérimentation de consigne
- **I-10 Mettre en place dans les supermarchés des bacs de récupération des emballages et suremballages → confier le recyclage aux distributeurs**

1. Synthèse réglementaire

Les différentes lois

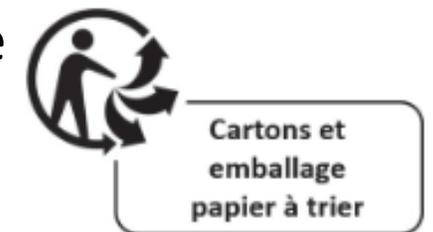


Loi AGEC (10/02/2020)

Partie 2 – Mieux informer les consommateurs



- **II-1 Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles**
 - Le logo Triman signifie que le déchet est soumis à une règle de tri
 - Couleurs des poubelles harmonisées en France
 - Dès 2022



Le logo Triman, accompagné d'une information sur le tri, désormais obligatoire

1. Synthèse réglementaire

Loi AGECE (10/02/2020)

Les différentes lois

Partie 5 – Mieux produire

- **V-1 Transformer les filières pollueurs-payeurs : le cœur du réacteur**
 - Objectifs pour les éco-organismes en matière de réemploi, de réutilisation et d'écoconception
- **V-2 Etendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières**
 - Emballages professionnels, produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB), jouets, articles de sport et loisir (ASL), articles de bricolage et de jardin (ABJ), huiles de vidange, mégots, gommes à mâcher, textiles sanitaires, engins de pêche
 - Entre 2021 et 2024



© MTE



1. Synthèse réglementaire

Loi AGECE (10/02/2020)

Les différentes lois

Partie 5 – Mieux produire

- **V-3 Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment**
 - Création d'une filière pollueur-payeur pour le secteur du bâtiment
 - Installation de nouvelles déchèteries professionnelles
 - Reprise gratuite des déchets des professionnels en déchèteries lorsqu'ils sont triés
- **V-5 Créer des plans quinquennaux d'écoconception**
 - Pour des produits avec plus de matière recyclée et soient plus recyclables
- **V-6 Encourager les produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus → recyclés, sans suremballages, réparables**



1. Synthèse réglementaire

Les différentes lois

Décrets Tri 5 flux et 7 flux

- **2016 : décret obligation tri 5 flux**
 - Tri des papier/carton, métal, plastique, verre et bois
 - Pour les entreprises, commerces administrations, collectivités qui sont collectés par un prestataire privé ou qui produisent plus de 1 100 litres par semaine
- **2021 : décret obligation tri 7 flux**
 - Touche principalement le secteur du BTP
 - Ajout de deux flux : déchets de fraction minérale et déchets de plâtre



2. Contexte du territoire

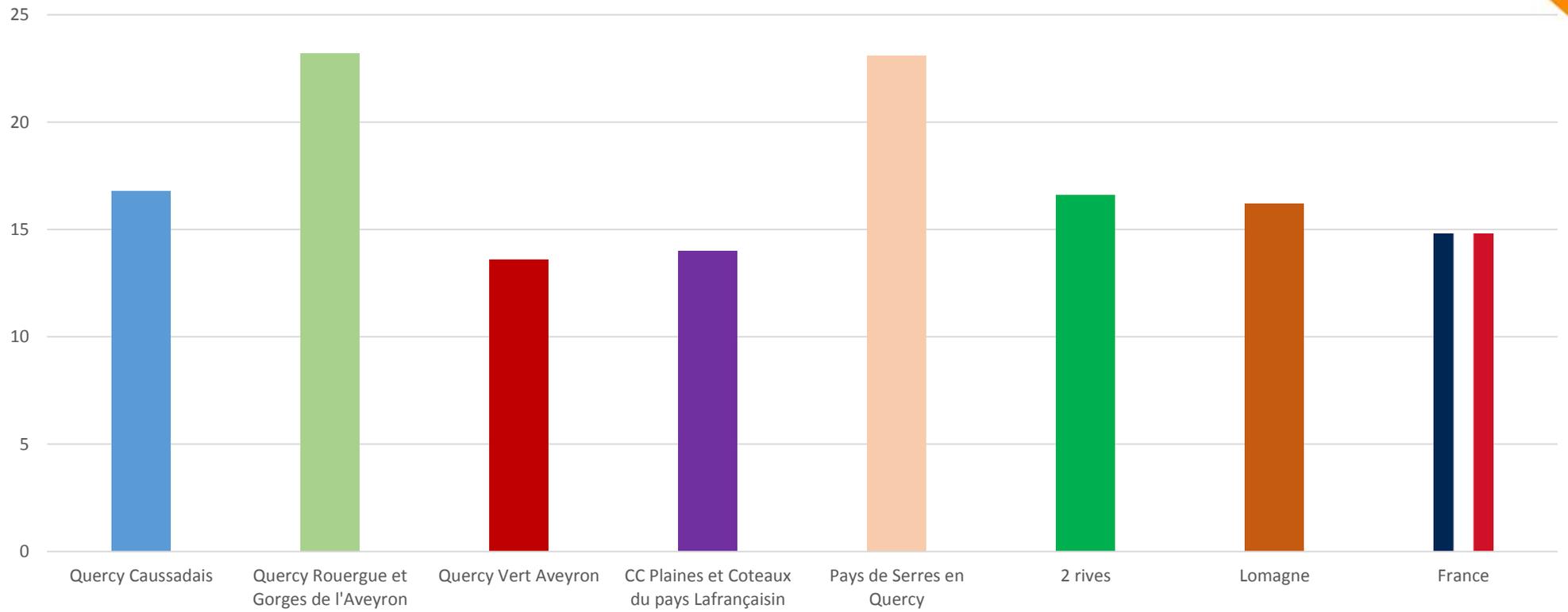


143 Communes
7 communautés de
communes
100 450 habitants

Structures gestionnaires:
SMEEOM Moyenne Garonne : Syndicat
d'Enlèvement et d'Élimination des Ordu
Ménagères de la Moyenne Garonne
SIEEOM Sud Quercy : Syndicat Interco
d'Enlèvement et d'Élimination des Ordu
Ménagères du Sud Quercy

2. Contexte du territoire

Taux de pauvreté par Communauté de Communes

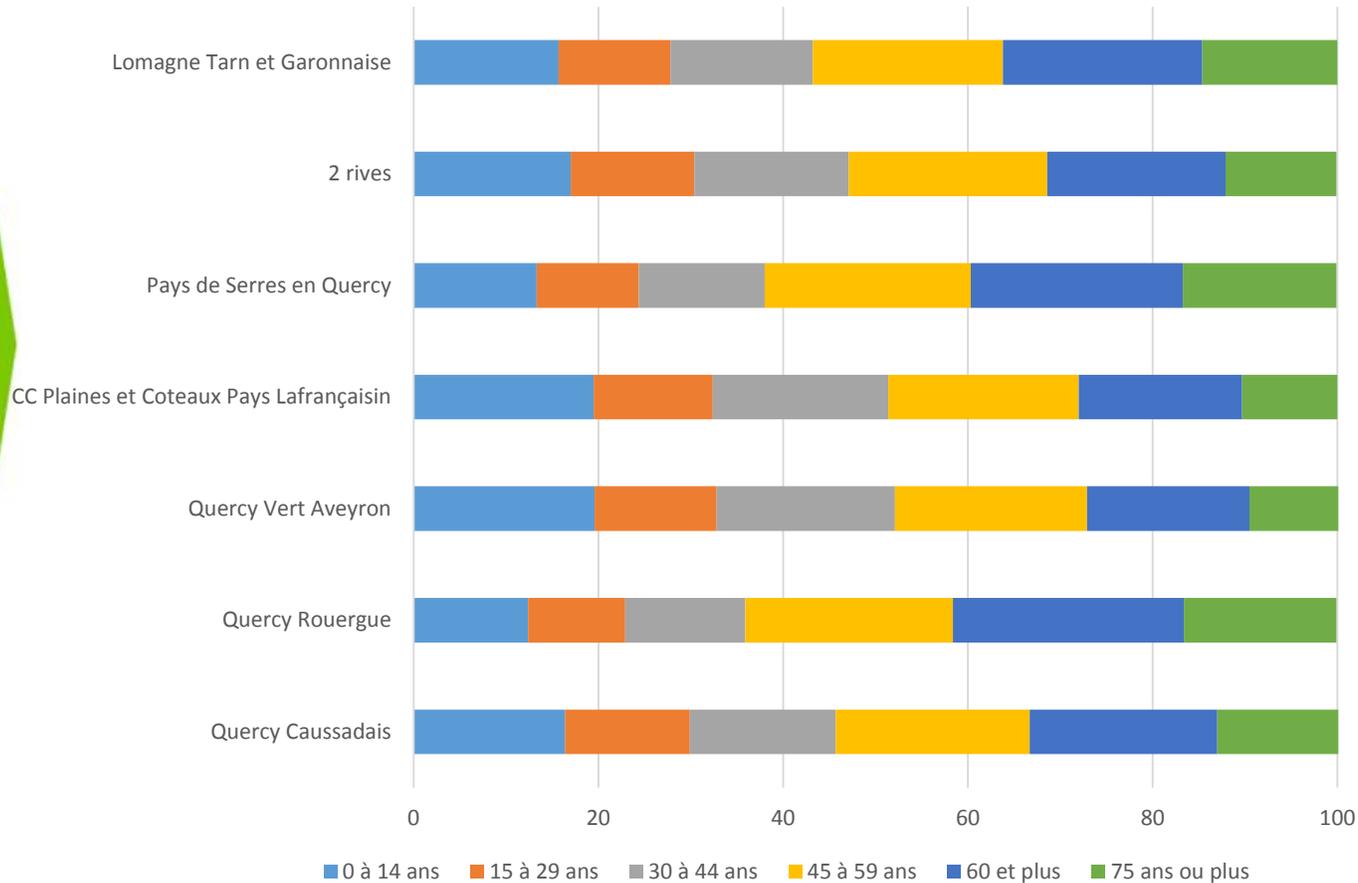


**Fort taux de pauvreté sur le SDD82
2,8 points au-dessus de la moyenne nationale**

**Le tri ≠
préoccupation
majeure**

2. Contexte du territoire

Répartition de la population par âge et par communauté de communes

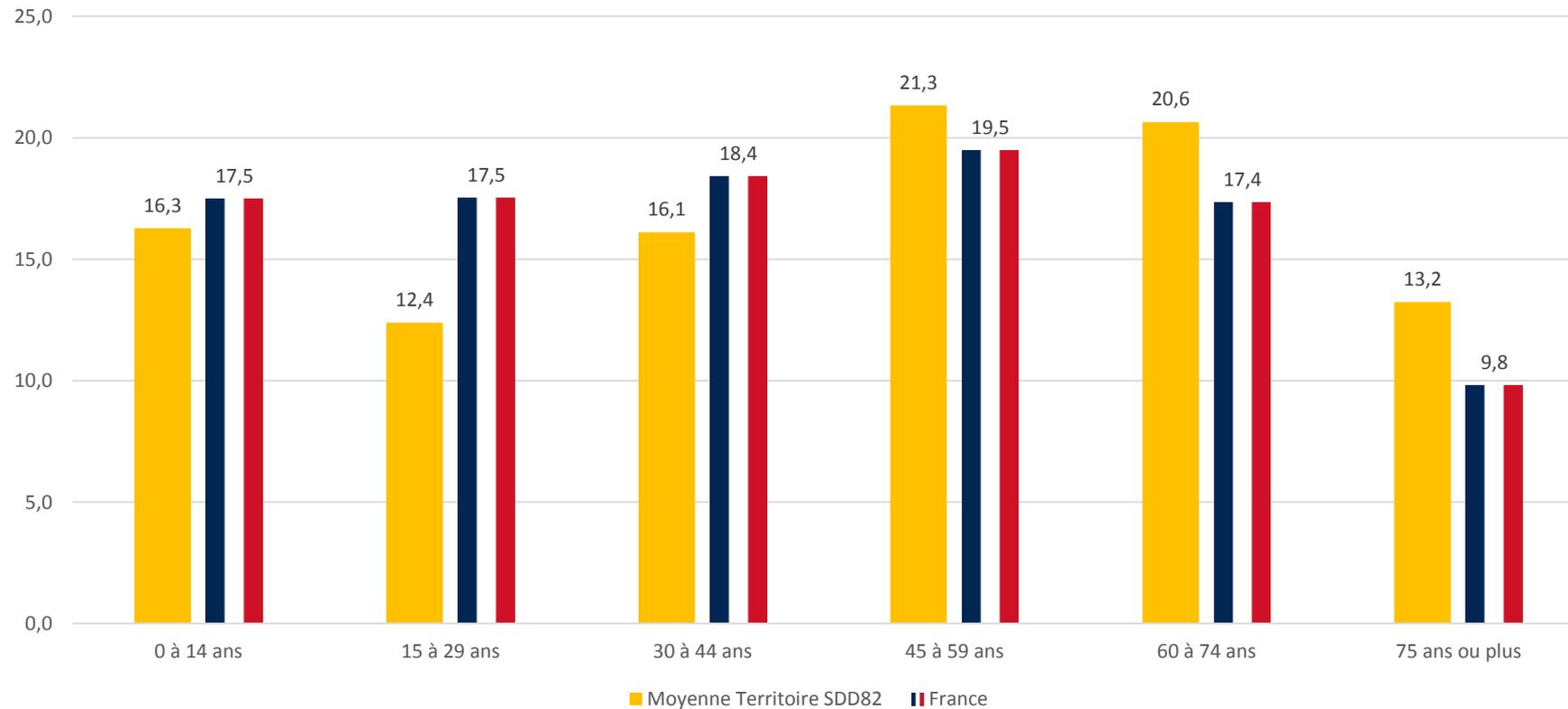


Les communautés de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (QRGA) et Pays de Serre en Quercy (PSQ) ont :

40% de leur population qui ont plus de 60 ans

2. Contexte du territoire

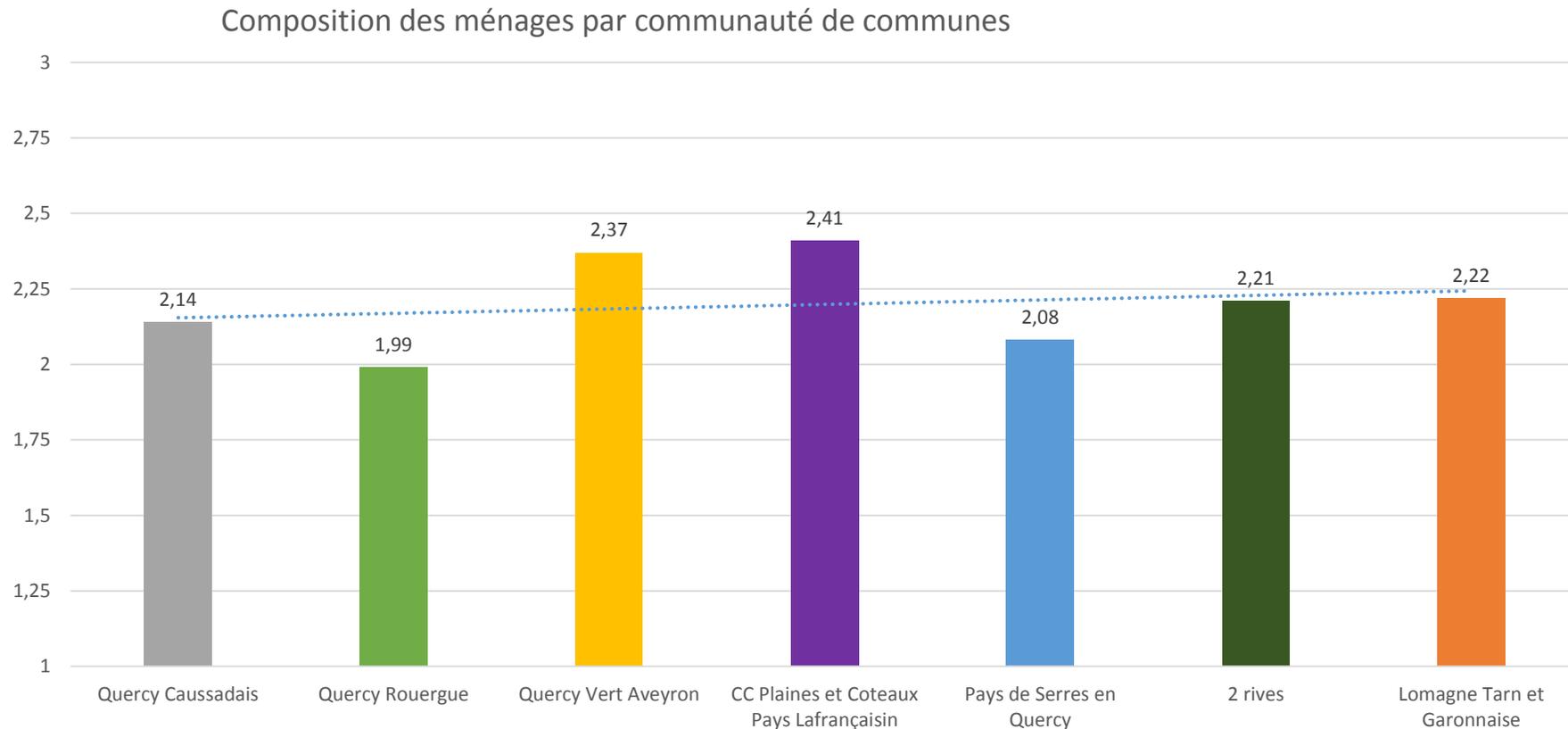
Répartition de la population par classe d'âge



Au SDD82 :

- les tranches d'âge < 44 ans sont sous-représentées / France
- Les tranches d'âge > 45 ans sont sur-représentées / France

2. Contexte du territoire

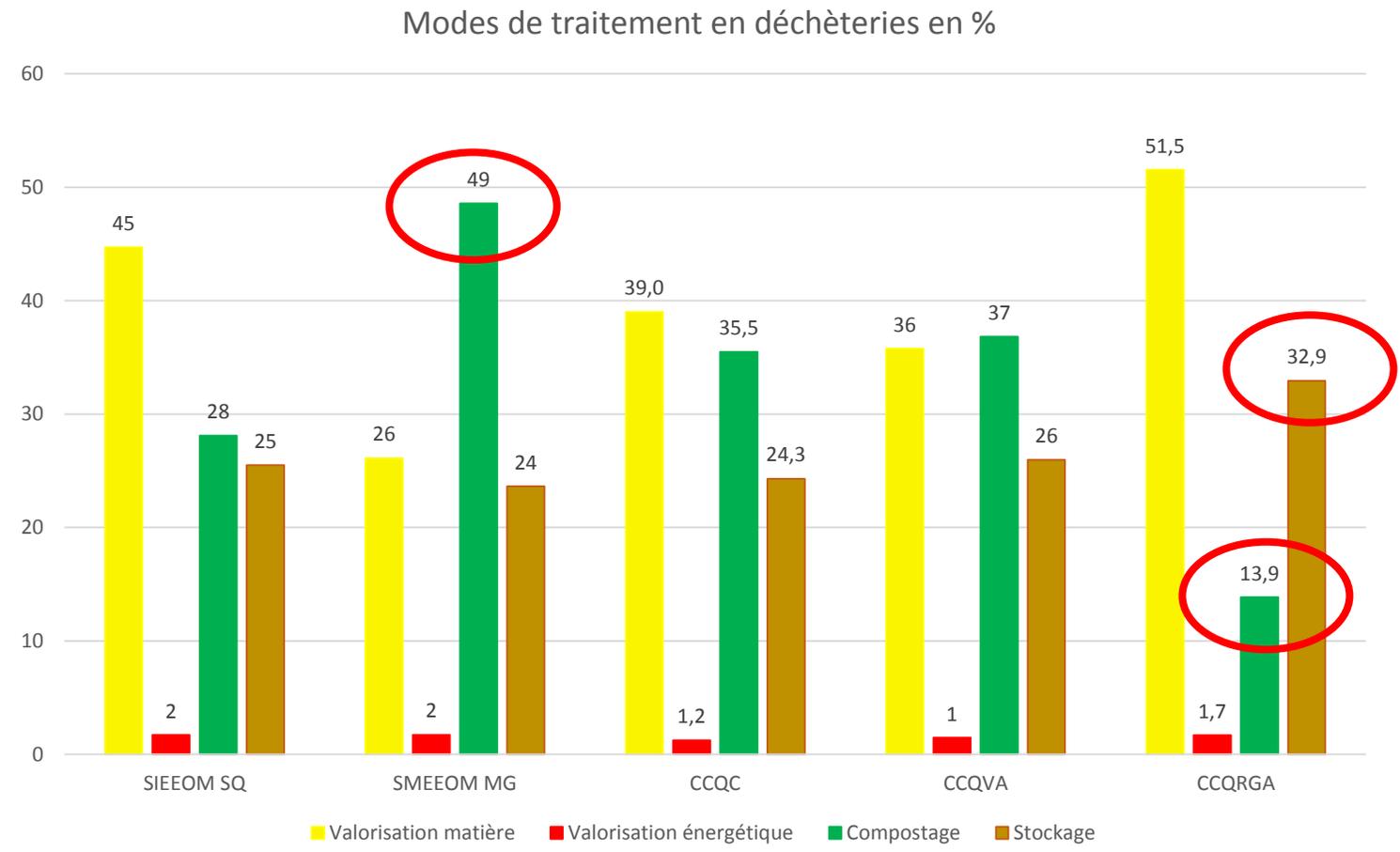


Moyenne française = 2,2

2 territoires (QRGA et PSQ) en-dessous de la moyenne française

2 territoires (QVA) et (PCPL) au-dessus de la moyenne française

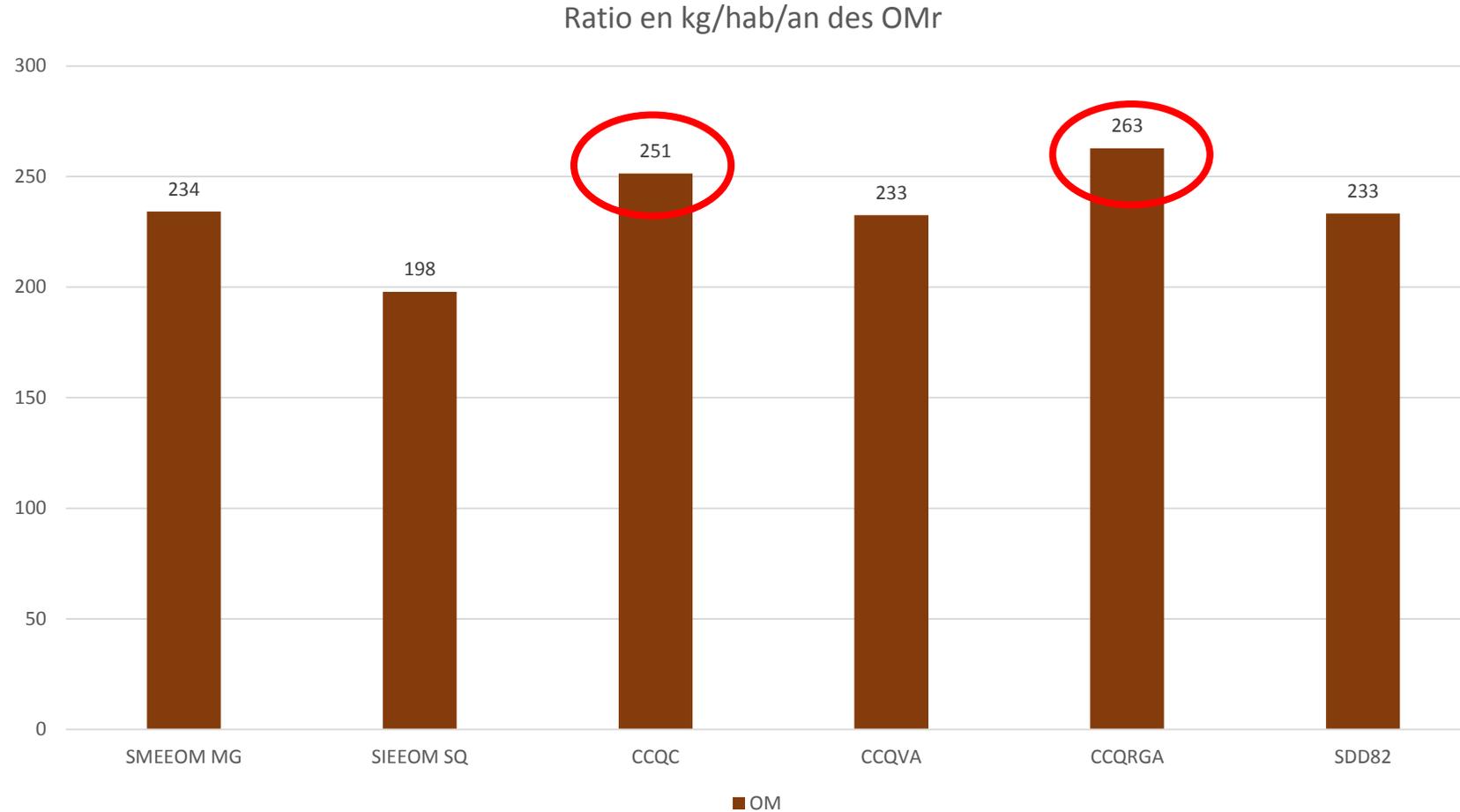
2. Contexte du territoire



Données 2021

Forte proportion de déchets verts au SMEEOM Moyenne-Garonne
 Forte proportion d'encombrants et faible proportion de déchets verts à la CCQRGA

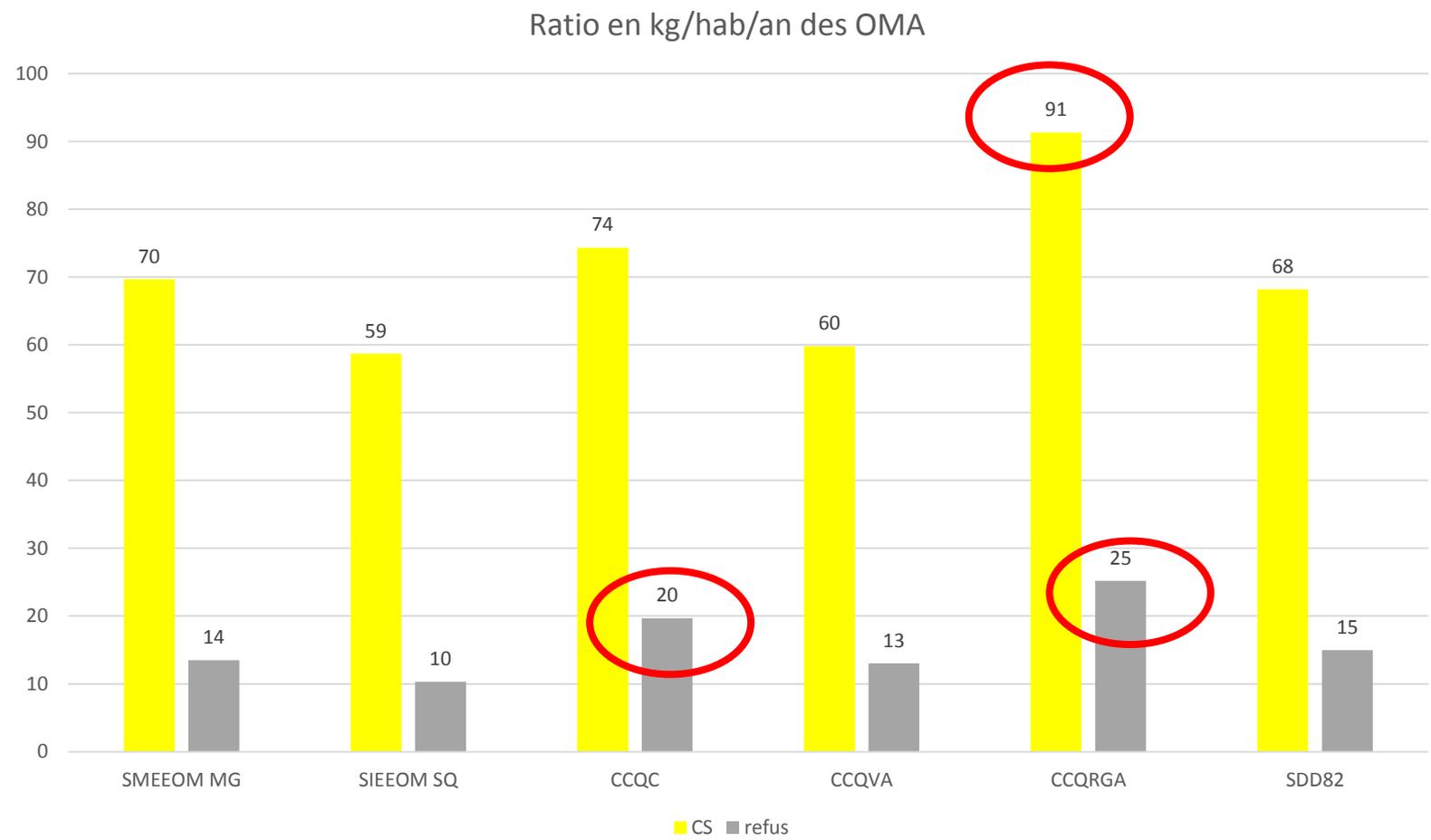
2. Contexte du territoire



Données 2021

Fort taux d'ordures ménagères à la CCQC et à la CCQRGA

2. Contexte du territoire



Données 2021

Fort taux de refus à la CCQC et à la CCQRGA
Fort ratio de collecte sélective à la CCQRGA (tourisme)

2. Contexte du territoire

La filière de recyclage du plastique en Occitanie. Etude 2022

Cette étude s'inscrit dans cadre du Plan Zéro Plastique ultime à l'horizon 2030 adopté par la Région Occitanie le 17 décembre 2020 et fixant 4 grands objectifs :



Zéro plastique à usage unique



Zéro plastique dans l'environnement



80% de déchets plastiques recyclés

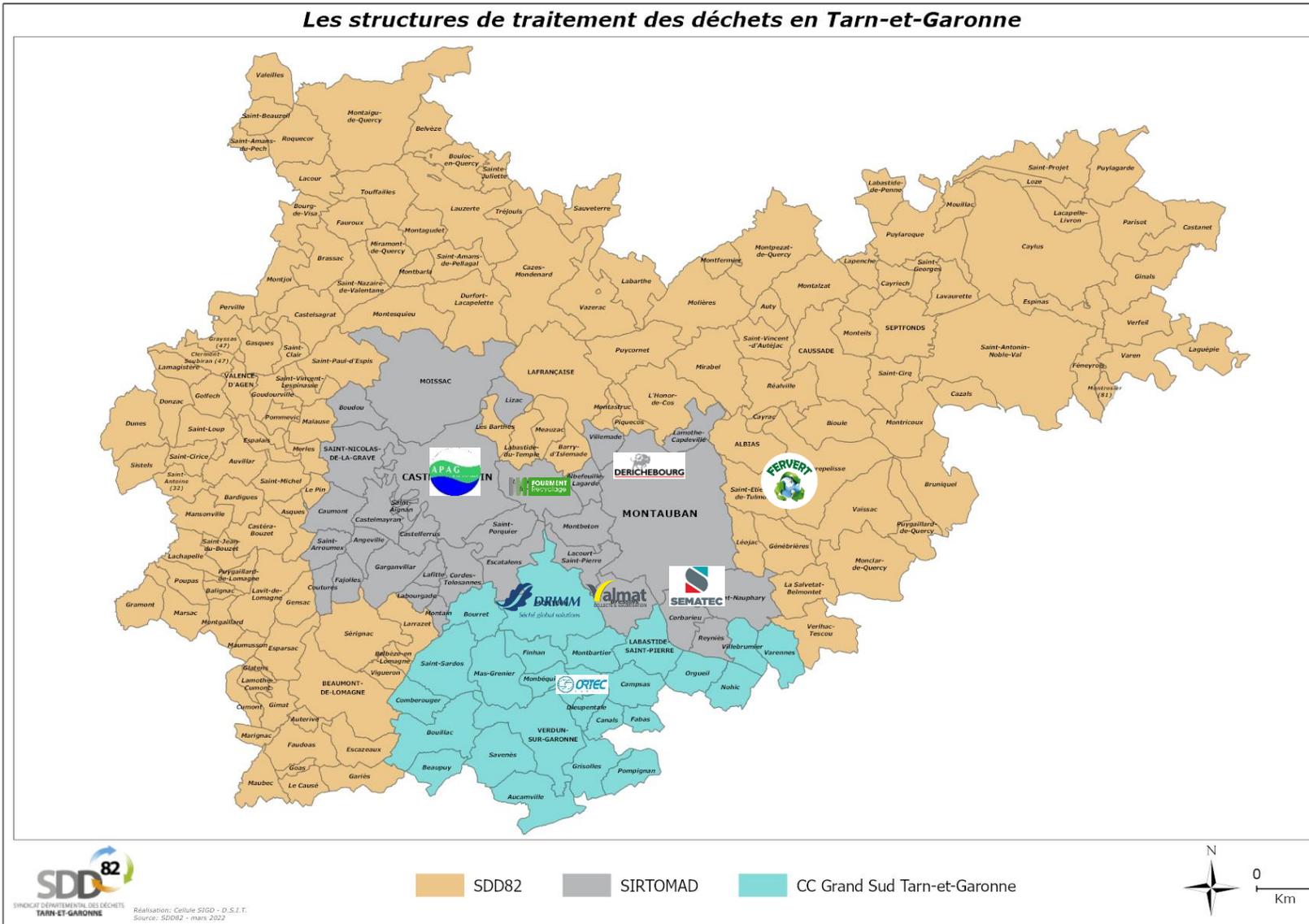


20% de déchets plastiques valorisés en énergie

La quantité totale de déchets plastiques produits en Occitanie se situerait entre 400 000 et 500 000 t/an, dont 140 000 t collectées séparément (le reste étant collecté en mélange avec les autres déchets, soit via la « poubelle grise » soit via les déchèteries).

2. Contexte du territoire

Les structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne



Atelier



À vos idées !

3.Ebauches d'actions

- A- En direction du grand public
- B- En direction des collectivités
- C- En direction des entreprises

3.A - En direction du grand public

Développer la sensibilisation à destination des scolaires.



Déployer des ambassadeurs du tri et de la prévention – communication en porte-à-porte

Lancer une communication « STOP aux erreurs de tri »



3.A - En direction du grand public

Développer le tri « Hors Foyer »

Accompagner les usagers des sites recevant du public (parcs, bases nautiques...) dans une démarche de tri



Déployer des éco-manifestations avec du prêt de matériel pour le tri



3.B - En direction des entreprises

Travailler avec les différents acteurs institutionnels sur un plan conjoint de sensibilisation.



**CCI MONTAUBAN
ET TARN-ET-GARONNE**



3.C- En direction des collectivités

Porter un programme de diagnostic et sensibilisation sur la gestion des déchets dans les **services techniques**.

Le schéma complet – 7 flux



Plâtre



Bois



**Benne conjointe –
hors bois¹**



**Verre plat et
huisseries**



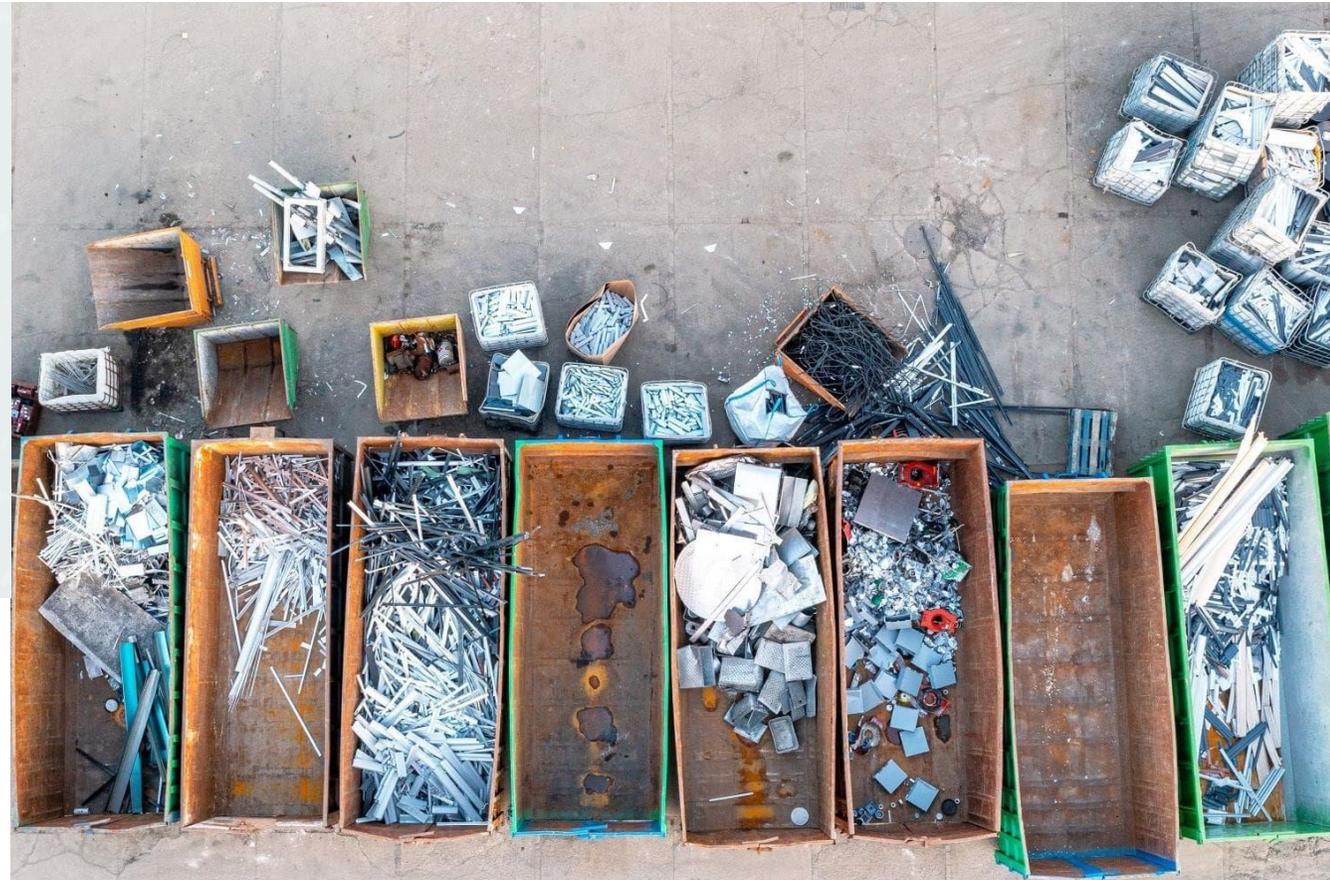
Tout-venant²



**Déchets
dangereux**



Inertes



3.C- En direction des collectivités

Renforcer le tri dans les administrations en vérifiant la réalité du tri dans tous les établissements publics du territoire : écoles, collèges, lycées, cantines, mairies, salle des fêtes, communautés de communes, syndicats, organismes publics...



4 – Actions débattues par le groupe de travail

Ce groupe de travail a eu une participation faible avec moins de 10 personnes participantes (sur plus de 20 inscrits). Les échanges se sont donc déroulés sans véritable sous-groupes. Une discussion générale a permis à chaque membre de s'exprimer et de faire valoir ses idées et propositions

/!\ Le recyclage est indissociable du geste de tri, et malgré le titre du groupe de travail, nombres d'actions proposées ont été autour de l'amélioration du tri des déchets, ce qui, de facto, permet d'avoir une matière plus pure facilitant le recyclage

4 – Actions débattues par le groupe de travail

Développer la sensibilisation des hébergeurs au niveau du tri et du compostage. Déployer un plan d'accompagnement

Veiller à la mise en place de bacs de sélectifs à la sortie des supermarchés

Réaliser un diagnostic ainsi qu'un tour des supermarchés du territoire pour vérifier la bonne conformité légale

Rappeler les consignes de tri via une campagne de communication originale, marteler les notions d'emballages et utiliser celles de « contre-emballages » pour témoigner des refus et de ce qui n'y va pas.

Proposer un plan d'accompagnement aux collectivités. Qui met à dispo les salles des fêtes ?

Bennes à faible cubage pour les évènements avec un visuel attractif.

Travailler le message sur le Hors-Foyer et l'emballage adéquat à l'évènement (écrase canette?)

Le mot déchet doit disparaître, tout n'est que ressource

Intégrer l'idée de désign du parcours de l'objet.

Label « évènement zéro-déchet »

Formation partout où y'a des agents qui reçoivent du public afin qu'ils relayent le message

Eco délégué dans les écoles et collèges et sur une manifestation (éco conditionner les subventions)

Former les agents d'entretien à la pratique du tri systématique. Communication positive

Visite du centre de tri, en septembre une alternante arrive à la DRIMM les visites de scolaires vont reprendre (possiblement le centre de stockage)

4 – Actions débattues par le groupe de travail

Communication sur les erreurs de tri type « seringue » « sacs de ciment »... = gros travail à faire là-dessus pour améliorer le tri des ménages
Faire une campagne de communication choc (façon Bil ta Garbi : Le tri, après vous, c'est nous)
Définir un processus de communication, définir un protocole avec les mairies : Panneaux Pocket, Intra Muros
Banderoles à déplacer de site en site
Communication Multi média, arriver à se faire relayer. Ton de l'humour ?
Travailler des fiches actions sur les dépôts sauvages en lien avec FNE

4 – Actions débattues par le groupe de travail

Lancement d'un grand plan de communication :

Communication sur les erreurs de tri type « seringue » « sacs de ciment »... = gros travail à faire là-dessus pour améliorer le tri des ménages via une campagne « choc ».

- Sensibilisation des hébergeurs, accompagnement dans leur communication et gestion des déchets,
- Supermarché et obligation de mise à disposition de poubelle de tri pour les suremballages,
- Rappeler les consignes de tri via une campagne de communication originale, marteler les notions d'emballages et utiliser celles de « contre-emballages » pour témoigner des refus et de ce qui n'y va pas.
- Accompagner les collectivités à la mise en place du tri et d'éco-condition lors de la location de salle des fêtes
- Etude d'achat de bennes à faible cubage pour les événements avec un visuel attractif.

Formation partout où y'a des agents qui reçoivent du public afin qu'ils relayent le message

Former les agents d'entretien à la pratique du tri systématique. Communication positive

- Visite du centre de tri de la DRIMM possible pour les scolaires dès septembre 2022
- Définir un processus de communication, définir un protocole avec les mairies : Panneaux Pocket, Intra Muros